

ANNALES de L'ASSOCIATION


DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

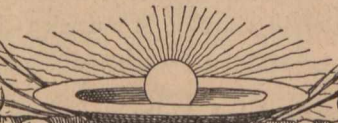
LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
" Etats-Unis, 60 " " "
" Etranger, 3 frs " "



Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,
Directeur, 368 Est, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTREAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La
chine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Merici, Chemin St Louis,
Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de
l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de
Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Sémi-
naire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de
Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de
Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher. Noviciat des Clercs de St Viateur

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège
de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St
Boniface, Man.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood,
Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace
Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London,
Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler. Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co.
Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peter-
boro, Ont.



PIEUSE UNION

pour la Communion des enfants.



N a beaucoup remarqué, dans l'allocution prononcée par le Saint-Père au récent consistoire, la partie qui mettait en relief le mouvement qui, à l'heure actuelle, porte les âmes catholiques vers le Très Saint Sacrement. Le Pape s'exprimait ainsi : "En même temps qu'une force ennemie pousse vers la ruine les individus et les nations, en détruisant

les mœurs et les institutions chrétiennes...., il faut admirer la bonté du Dieu de miséricorde qui, en allumant comme un incendie nouveau de charité, invite les égarés à rentrer dans la bonne voie. Certes, il n'y a pas à désespérer du salut commun, quand on voit dans tous les pays les catholiques s'embraser d'un si grand amour pour la très sainte Eucharistie. Innombrables sont en effet — non seulement parmi les adultes, mais encore parmi les jeunes gens et les enfants — les chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui entourent le Très Saint Sacrement de leurs hommages assidus et de leur pieux amour, et qui communient fréquemment, non sans un très grand profit dans l'exercice de la foi et des autres vertus. A ce résultat, concourent merveilleusement les congrès eucharistiques que les catholiques, réunis de tous les pays, ont coutume de célébrer chaque année..."

Dans un discours prononcé deux jours après, le Saint-Père revenait sur cette vision radieuse des adolescents et des petits enfants pressés autour de l'autel eucharistique. Après diverses raisons permettant d'espérer que "le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims reviendra repentant à sa première vocation",

Pie X mentionnait en dernier lieu celle-ci : “ Et par-dessus tout, les gémissements de tant de petits enfants qui, devant les tabernacles, répandent leur âme en des expressions que Dieu lui-même met sur leurs lèvres, appelleront certainement sur cette nation les miséricordes divines.”

Ce touchant rappel de la piété et de la prière des enfants en deux occasions solennelles montre bien comment le Souverain Pontife suit avec émotion le travail fait dans ces derniers temps pour rapprocher ces petites âmes du divin Maître vivant au tabernacle.

Un nouveau gage de cette sollicitude paternelle du Vicaire de Jésus-Christ pour l'éducation eucharistique de l'enfance vient de nous être donné dans le Bref par lequel le Pape érige en **Association Primaire** universelle une pieuse union établie dernièrement à Rome pour développer parmi les enfants la pratique de la communion fréquente. Voici ce Bref :

PIE X, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire. — Elevé sur la Chaire de Saint-Pierre par la volonté divine, Nous n'avons rien de plus à cœur, à cause de Notre singulière dévotion envers le Sacrement d'amour, que de voir les enfants, au moment où s'ouvre pour eux la route si périlleuse de la vie, s'approcher avec un cœur pur de la table eucharistique, et en temps voulu, avant que les souillures du monde aient terni l'éclat de leur innocence, chercher la force dans la grâce de cet auguste mystère. Dans ce but, Nous avons pris soin de publier sur l'âge de l'admission à la première communion le décret qui commence par les mots “*Quam singulari*” ; et Notre cœur s'est grandement réjoui en apprenant que dans l'église de Saint-Claude de Rome a été canoniquement érigée, par Notre Cher Fils le Cardinal-Vicaire, une association sous le titre de Pieuse Union pour la première communion des enfants. Le but de cette Union est de répandre la connaissance et l'exécution du décret, et de disposer les enfants, suivant les règles du même décret, à s'approcher pour la première fois de la sainte Table avec une instruction et une préparation convenables, puis durant les années de l'enfance à se nourrir fréquemment du Pain des anges. Or, le Pro-

cureur général de la Congrégation du Très Saint Sacrement Nous ayant instamment prié de vouloir bien élever cette Pieuse Union au rang d'Association Primaire pour tout l'univers catholique, Nous voulons seconder les débuts d'une si utile association, afin qu'elle prenne chaque jour un plus grand développement et qu'avec la grâce de Dieu, elle croisse de plus en plus pour le plus grand bien et le plus grand profit du nom catholique, et Nous croyons devoir accéder avec empressement à cette demande. C'est pourquoi par ces Lettres, en vertu de Notre autorité, Nous érigeons et établissons à perpétuité en Association Primaire pour tout l'univers catholique la Pieuse Union pour la première communion des enfants canoniquement érigée dans cette ville en l'église de Saint-Claude et Nous lui conférons tous les privilèges et prérogatives qui, de droit, reviennent à ces Associations Primaires. Nous accordons, par Notre autorité apostolique, au directeur et aux officiers de la même Pieuse Union ainsi érigée par Nous en Association Primaire, le pouvoir de s'agréger, dans le monde entier, suivant la forme prescrite par la Constitution de Notre Prédécesseur le Pape Clément VIII, d'heureuse mémoire, et par les autres Constitutions et ordonnances apostoliques publiées sur ce sujet, toutes les autres Pieuses Unions de même but canoniquement déjà érigées ou qui seront érigées dans la suite, ainsi que tous les fidèles individuellement ; et de leur communiquer toutes les indulgences communicables accordées par le Saint-Siège à cette Association Primaire.

Nous décrétons que Nos présentes Lettres seront à tout jamais fermes, valides et efficaces, qu'elles sortiront et obtiendront pleins et entiers leurs effets et qu'elles favoriseront pleinement ceux qu'elles concernent ou pourront concerner ; voulant qu'il soit ainsi prononcé et défini, et déclarant nul et sans valeur, tout ce qui, de la part de quelque autorité que ce soit, sciemment ou non, pourrait y porter atteinte. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 janvier 1912, de Notre Pontificat la neuvième année.



Place du sceau.

Card. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

STATUTS

ARTICLE I

Une association, portant le titre de *Pieuse Union pour la Communion des enfants*, est établie à Rome dans l'église de Saint-Claude.

ARTICLE II

Le but de cette *Pieuse Union* est de contribuer à répandre la connaissance et l'exécution du décret de la Sacrée Congrégation des sacrements *Quam singulari Christus amore*, du 8 août 1910, sur l'âge d'admission à la première communion.

ARTICLE III

Peuvent être admis à faire partie de la *Pieuse Union* tous ceux qui, à un titre quelconque, veulent s'employer à faire en sorte que les enfants s'approchent le plus tôt de la sainte Table, et continuent ensuite à se nourrir fréquemment du Pain eucharistique.

ARTICLE IV

Peuvent, par conséquent, s'y faire inscrire non seulement les ecclésiastiques, mais encore les laïques (parents, éducateurs, catéchistes, etc.), qui se proposent d'exercer leur zèle à l'égard des enfants de leur famille ou de leur Institut, et aussi dans la mesure du possible à l'égard d'autres enfants, surtout parmi ceux des familles amies ou de connaissance.

ARTICLE V

Les associés s'emploieront principalement à enseigner aux enfants, à peine leur intelligence s'ouvrira à l'usage de la raison, les choses qu'ils doivent connaître pour pouvoir faire la première communion, à les préparer à ce grand acte et à leur suggérer de brefs exercices pour la préparation et pour l'action de grâces.

ARTICLE VI

En outre, ils auront soin que les enfants, après la première communion, continuent à s'approcher de la Table sainte, au moins les jours de fêtes, et à fréquenter les catéchismes.

ARTICLE VII

Pour atteindre le but de la *Pieuse Union* :

1. Les associés réciteront chaque jour la prière spéciale ou bien un *Pater* et un *Ave* avec l'invocation : *Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous.*

2. En outre, chaque membre s'appliquera, dans la mesure qui lui sera possible aux œuvres recommandées dans l'instruction pratique qui lui sera donnée au moment de son inscription et où sont indiqués les moyens à prendre pour instruire les enfants des vérités de la religion et les amener à la fréquentation des sacrements.

ARTICLE VIII

Le Directeur de la *Pieuse Union* sera le même que celui de la *Ligue sacerdotale eucharistique* établie dans l'église Saint-Claude, et dont la nomination se fait par Son Eminence le Cardinal-Vicaire.

ARTICLE IX

L'organe de la *Pieuse Union* sera le périodique mensuel intitulé : "*Le Petit Messager du Très Sacrement*", qui se publie en différentes langues.



Prière à réciter

par les Membres de la *Pieuse Union*.

Seigneur Jésus, qui avez dit : Laissez venir à moi les petits enfants", et qui avez institué l'admirable Sacrement de l'Eucharistie pour vous donner à eux comme la sauvegarde de leur innocence : ayez pitié de tous les petits enfants qui sont encore dans la sainteté de leur baptême, et daignez leur conserver ce trésor en venant dans leur cœur par la communion pour les défendre contre Satan ; conservez en eux la grâce, la pureté, la simplicité, la candeur de l'enfance ; préservez-les du péché et de ses châtements : afin qu'ils passent leur vie entière dans votre amitié et que vous puissiez, après avoir pris en eux vos délices sur la terre, leur accorder au ciel la béatitude que vous avez promise aux cœurs purs. Ainsi soit-il.

Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous.





Plan de Triduum Eucharistique.

3ème INSTRUCTION.

Le Don de la Communion. ⁽¹⁾

Gratias autem Deo super inarrabili dono Ejus !
Que Dieu soit béni du don ineffable de son Eucharistie

— Cri de saint Paul qui convient parfaitement au soir de cette journée d'adoration !

Le Don de Dieu, c'est bien l'Eucharistie. Dans tous les autres mystères, par tous les sacrements, Jésus nous donne quelque chose : sa grâce, ses mérites, ses exemples. Dans la Sainte Eucharistie, Il se donne tout entier ; Il se donne avec ses deux natures, avec la grâce et les mérites de tous les états par où Il a passé. Quel Don ! *Totum tibi dedit qui nihil sibi reliquit* : celui-là donne tout qui ne retient rien pour lui. N'est ce pas le Don Eucharistique ?

Etudions ce Don. Nous nous proposerons ensuite de l'accepter et d'y chercher notre bonheur.

I — Eucharistie — Don de Dieu. ⁽²⁾

Oui, c'est le Don de Dieu ! Non pas un Don créé par la bonté, la puissance de Dieu, mais Dieu Lui-même. L'Hostie Sainte nous donne Dieu, Dieu et son essence divine, Dieu et ses trois personnes adorables, Dieu et l'humanité qu'il a prise. — Le Concile de Trente se plaît à énumérer les mondes de réalités divines que contient l'Hostie Sainte : la divinité, l'âme, le corps, le sang de Jésus-Christ et par conséquent le Christ tout entier.

(1) Voir les deux premiers sujets de ce triduum dans les numéros de janvier et février.

(2) D'après les RR. PP. Monsabré et Tesnière.

A. CE QU'IL DONNE.

1^o *Compagnon de notre pèlerinage.* Et ce n'est pas un maître qui vient surprendre et surveiller ses serviteurs tremblants, à l'heure du travail ; — et ce n'est pas un roi fier et hautain qui traverse la foule éblouie de ses sujets ; — c'est un doux et tendre *ami* qui fait ses délices d'habiter au milieu des enfants des hommes — Il est partout où l'on conserve l'Hostie : partout les âmes délaissées peuvent, pour se consoler, rechercher sa sainte et aimable compagnie ; — partout les âmes éprouvées peuvent entendre ces douces paroles : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et Ego reficiam vos.*

2^o *Prix de notre rédemption,* au saint sacrifice de la Messe. Quel Don que ce sacrifice qui non seulement rappelle celui du Calvaire et en applique les fruits, mais qui est identique à celui de la Croix ! Oui, l'autel vaut le Calvaire ; l'hostie voilée sous les apparences du pain vaut l'hostie couverte de sang ; la Consécration qui anéantit vaut la mort qui immole ; le Prêtre qui offre à l'autel vaut le Prêtre qui s'offrait au Calvaire. — Chaque matin donc, quand nous devrions mourir, Jésus meurt mystiquement pour adorer la Très Haute Majesté de son Père, pour rendre grâce à sa bonté, mais surtout pour apaiser sa justice et couvrir de son sang la multitude de nos péchés.

3^o *Nourriture de nos âmes,* à la Sainte Communion. L'Autel et le tabernacle ne le rapprochent pas assez de nos âmes, ne satisfont pas suffisamment la générosité de son cœur. Ce ne sont qu'un pied-à-terre où Il ne veut que passer, un point d'appui d'où Il veut pouvoir s'élan- cer dans l'âme, la saisir, l'envahir toute entière. C'est le dernier terme de l'union et aussi de la générosité. — Et dire que ce Don, Jésus veut le renouveler tous les jours !

B. COMMENT IL SE DONNE ! SANS RÉSERVE !

1^o *En aucune circonstance,* il ne retire du Sacrement où Il réside sa personne adorable. Il aurait pu, à l'approche du péché, rendre au pain sa substance et ne laisser aux indignes qu'un aliment vulgaire. Mais non ! Jésus est dans l'Hostie, et quoiqu'il arrive, il y demeure.

2^o *En aucun temps,* Il ne se refuse à ceux qui le demandent et qui ont besoin de Lui. Il attend l'affligé qui vient

frapper à la porte de son Tabernacle ; Il court au malade qui ne peut plus venir Le chercher. Aucune misère ne le rebute ; pour un roi ou pour un mendiant, c'est le même Dieu et le même ami. Les hommes les plus généreux se réservent des jours ou des heures libres qu'ils consacrent à leur famille ou à leurs amis : Jésus n'en a pas ; tous les jours et à toute heure, il est prêt à vous entendre, prêt à se donner.

3^o *Il ne mesure pas sa vertu et sa grâce* : c'est nous qui la mesurons par la capacité de notre âme. Si par impossible, nous pouvions nous faire une âme infinie, sa vertu divine, ses mérites infinis nous seraient communiqués.

C. A QUI IL SE DONNE !

A tous, malgré l'indignité de ceux qui le reçoivent.

1^o *Magnum est magna dare amicis !* Et Jésus se donne à ses amis, aux âmes qui l'ont choisi pour partage et qui lui appartiennent tout entières.

2^o *Majus est magna dare ancillis et servis !* Et Jésus se donne aux âmes qui ne marchent qu'à petits pas dans son service et qui refusent à leur vie médiocre le plus petit acte de perfection. Et Jésus récompense par le Don de tout Lui-même leur parcimonieuse charité. - Arrêtez-vous, ô Jé-us, c'est assez. Mais non, Il veut aller au comble de la munificence et faire de grands dons à des passants et à des inconnus.

3^o *Maximum est magna dare peregrinis et ignotis.* Et Jésus se donne à des âmes tièdes et indifférentes, dont la vie chrétienne est déshonorée par des intermittences coupables. Elles restent des années sans remplir leurs plus graves devoirs, et quand, par hasard, elles se souviennent de la loi qui les appelle à la Table Sainte, Jésus se donne à elles, sachant pourtant bien qu'elles vont en le quittant retomber dans la même tiédeur et le même abandon.

4^o *Nimis, magna dare inimicis !* Vous ne pouvez faire davantage, mon doux Sauveur : c'est pousser assez loin la magnificence. Eh bien, non ! Jésus va jusqu'à l'excès : Il se donne à ses ennemis. Horreur ! il est des chrétiens qui osent venir, le cœur souillé du péché mortel. Et Jésus se donne !

Gratias Deo super inenarrabili Dono Ejus !

2. — Deux Conclusions.

A. ACCEPTER CE DON !

Si Jésus m'offre ce grand don de son Corps et de son Sang, c'est un devoir pour moi — au moins un devoir de convenance et de délicatesse — de l'accepter aussi souvent qu'Il veut bien me le présenter.

Je n'oserais refuser un cadeau qui m'est offert par un ami, ce cadeau fût-il insignifiant, sans valeur et sans utilité aucune pour moi.

Et voilà que, au prix de sacrifices et d'humiliations incroyables, Jésus, mon Sauveur, mon ami et mon Père, veut bien m'offrir ce Don inestimable de son Corps et de son sang.

N'est-ce pas Lui faire affront que de le refuser ?

Il veut bien me l'offrir tous les jours ! Ne dois-je pas m'empresser de le recevoir tous les jours, quand la chose m'est possible ?

Refuser de communier quand on le peut, disait le Vénérable Père Eymard, c'est frustrer Notre Seigneur dans une de ses espérances les plus chères... Il nous connaissait tous au Cénacle, ce Bon Père, quand Il écrivit son testament d'amour. Il nous a réservé à chacun notre part d'héritage. Il a compté toutes nos communions et donné à ses Anges le message de nous porter nos Hosties, consacrées dans sa puissance et dans son désir, à ce premier sacrifice de la Cène... Ne laissez pas d'Hosties stériles ! Ne refusez pas cet auguste message qui vous vient du Cénacle.

B. Y CHERCHER LE BONHEUR.

1. Le démon et le monde nous trompent quand ils nous promettent le bonheur. — *Nemo dat quod non habet!* — Au lieu de nous conduire à la joie, comme ils voudraient nous le faire croire, ils nous mènent au malheur, au malheur ici-bas et au malheur éternel.

Dans une guerre, une tribu sauvage avait pris sur la tribu ennemie une jeune fille de seize ans. On destina secrètement cette jeune captive à être immolée à la divinité que ce peuple adorait ; on la traita splendidement,

on la berça de l'espérance qu'au retour du printemps il y aurait une grande fête, dont elle serait la reine. La jeune indienne, naïve et crédule, caressait cette idée. Ses rêves de bonheur lui firent oublier sa mère et son pays. L'aurore désirée se leva radieuse, la jeune fille parée de ses vêtements de fête, fut placée au milieu des guerriers qui paraissent la combler d'honneurs.

Elle s'avance entourée d'hommages au milieu des chants patriotiques ; en arrivant, elle regarde et ne voit qu'un bûcher !

Alors elle comprend qu'elle va être la victime. Elle pousse des cris déchirants, se jette aux pieds des barbares, les conjure de l'épargner, mais en vain. On la place sur le bûcher, et, pendant que les flammes l'environnent, mille flèches lui percent le cœur.

Voilà comment le monde tient ses promesses de bonheur qu'il nous fait. Non, il ne peut nous procurer le véritable bonheur.

2. L'Eucharistie peut nous le donner. Je n'en veux pour preuve que le témoignage de Frédéric Ozanam, et celui du R. Père Hermann, le célèbre pianiste juif, converti par le Très Saint Sacrement.

Le premier disait : "Quand toute la terre aurait abjuré le Christ, il y a dans l'inexprimable douceur d'une communion et dans les larmes qu'elle fait répandre, une puissance de conviction qui me ferait encore embrasser la croix et défier l'incrédulité de toute la terre."

Le second prêchant à Paris devant la jeunesse de Saint-Sulpice, s'écriait : "J'ai couru le monde, j'ai vu le monde et j'ai appris une chose dans le monde : c'est que nul n'y goûte le bonheur. Le bonheur, je l'ai cherché, et pour le trouver, j'ai parcouru les villes, traversé les royaumes, sillonné les mers. Le bonheur, je l'ai cherché dans la vie élégante des salons, dans les festins somptueux, dans l'étourdissement des bals et des fêtes ; je l'ai cherché dans la possession de l'or, dans les émotions du jeu, dans le hasard d'une vie aventureuse, dans les satisfactions d'une ambition demesurée ; je l'ai cherché dans les gloires de l'artiste, dans l'intimité des hommes célèbres, dans tous les plaisirs des sens et de l'esprit... Hélas ! ô

mon Dieu, où ne l'ai-je pas cherché? Et vous, l'avez-vous trouvé? Eh bien, écoutez... Ce bonheur, moi, je l'ai trouvé, je le possède et j'en jouis si pleinement que je ne puis que m'écrier avec l'Apôtre: "Je surabonde de joie, mon cœur déborde de félicité." Je ne puis contenir dans ma poitrine ce volcan de bonheur et je me suis senti poussé de quitter ma solitude pour venir vous trouver et vous dire aussi: *Superabundo gaudio*. Oui, je suis si heureux que je viens vous offrir, que je viens vous prier, vous supplier de partager avec moi ce trop plein de bonheur.

"Je l'ai trouvé dans Jésus-Hostie!"

Conclusion. — Puissiez-vous aussi trouver le bonheur dans l'Eucharistie! Il n'est que là! — Puissiez-vous emporter, comme souvenir de cette fête, la résolution d'accepter, aussi souvent que possible, le don ineffable que Jésus nous offre dans la Sainte Communion! — C'est mon souhait le plus ardent et l'objet de ma prière la plus instante! Daigne Jésus l'exaucer!

CATECHISME

ET

Communion fréquente.

(Suite)

Que sera pratiquement cette croisade eucharistique? Telle est la question qu'il nous reste à résoudre. Je laisse de côté, faute de loisir, un programme plus complet d'apostolat eucharistique, que j'ai esquissé ailleurs (1).

Je me borne à indiquer quelques moyens pour obtenir la communion fréquente des enfants.

1. Il faut procéder par petits groupes.

L'esprit et la lettre du décret font de l'admission à la sainte Table une chose individuelle. Le mot de communion privée n'évoque pas tant l'absence de solennité que l'idée d'affaire traitée pour chacun à part.

L'expérience a montré que la désertion du catéchisme se produit plus aisément là où des groupes nombreux ont été convoqués à jour fixe pour la communion privée. Le prêtre a peu de contact avec chaque enfant et par suite peu d'action sur lui, moins encore sur sa famille.

(1) Voir surtout mon *Triduum Eucharistique*, 3me partie, et *La Communion fréquente dans le peuple*. Chez Casterman, à Paris, ou à Tournai (Belgique).

Au contraire voici à l'œuvre le curé d'une paroisse de 4,000 âmes, fort indifférente. Celui-ci a échelonné, sur plusieurs semaines, les communions de ses enfants, les appelant à la sainte Table, par groupes de trois à cinq. Jamais, dit-il, il n'eut moins de tracassés pour les préparer, jamais plus de sérieux et de recueillement pour leur confession et leur communion, jamais plus de conversions de parents retardataires.

Ces avantages sautent aux yeux, et il est à croire que la méthode se généralisera. Est-elle possible, même dans les paroisses populaires? Oui, par le concours des catéchistes volontaires, et en substituant résolument à ces cérémonies uniques, qui fatiguent le prêtre, les premières communions simples et vraiment privées recommandées par le Décret.

2. *Dans la préparation à la première communion.*

a) Inculquer à l'enfant l'idée de la fréquence de la communion; lui apprendre à l'envisager comme le pain quotidien du fidèle en état de grâce, et non comme un acte de piété attaché à quelque circonstance particulière. Le préparer non à sa première communion, mais à une vie de communions.

b) Éveiller dans l'enfant le désir de la communion par la formation à la piété eucharistique. En ceci surtout, il est aisé de constater, dans les jeunes âmes, l'action de la grâce

3. *Créer un courant vers la Table sainte par des actes immédiats et répétés :*

a) Le moment favorable entre tous pour obtenir des enfants la fréquentation de la Table sainte, est évidemment celui de leur première communion. Donc, ce n'est pas quelques jours après la communion qu'il faut obtenir la deuxième; c'est le lendemain même, et la troisième le surlendemain, et ainsi des autres.

b) S'il n'est pas possible, à cause de l'éloignement de l'église, de l'opposition des parents, de la mauvaise saison, etc., d'avoir tous les enfants chaque jour, il n'y a guère d'obstacle, pour le grand nombre, de les avoir chaque dimanche et jour de fête. Il faut mettre tout son zèle à les y inviter.

Les communions collectives permises par le Décret ne sont pas proposées comme une limite, mais bien comme un moyen de ranimer la ferveur, et tout au plus d'atteindre quelques enfants qui ne seraient pas encore entraînés par un courant plus intense.

4. *Constituer des associations d'enfants :* ligues ou congrégations des Saints-Anges, de Saint-Louis de Gonzague, du Sacré-Cœur, où les enfants s'engagent à communier très fréquemment. En même temps que la persévérance est garantie par la promesse donnée, par l'exemple des autres, ils se trouvent mieux armés contre le respect humain et les entraves venant de la famille. Ainsi se forme une habitude profondément ancrée. (1)

5. *Dans les écoles catholiques :*

a) Organiser l'assistance quotidienne à la messe :

b) Aider les enfants pour la manière d'y assister, de façon à ce qu'ils s'y intéressent et la goûtent ;

(1) Nous recommandons très particulièrement ici à nos confrères la Pleuse Union pour enfants dont il est parlé à la première page du présent numéro.

c) Veiller à ce que la grand'messe du dimanche ne fasse pas obstacle à la communion du matin de ce jour.

Le régime inauguré par le Décret de 1905 pour la communion dans les maisons d'éducation du degré secondaire, devra être généralisé avec un zèle croissant. Si déjà ce régime, au témoignage du cardinal Mercier, " a produit des fruits de piété et de moralité qui dépassent ce qu'avaient entrevu les directeurs d'âmes les plus optimistes ", que ne devons-nous pas espérer de son extension à tous les enfants qui auront communie de très bonne heure ?

Ce régime doit être appliqué aux écoles primaires fréquentées par les enfants du peuple. Cela se peut, puisque cela se fait déjà.

6. *Facilités pour les confessions.*

L'emploi des moyens précédents sera inefficace si celui-ci ne s'y joint. On remarquera, dans les exemples cités plus loin, quelle est la pratique de curés qui ont si bien réussi.

Voici les industries qui s'indiquent partout :

Partager la besogne, et éviter les longues séances d'enfants, aller confesser, s'il se peut, dans les écoles ; être accessible chaque jour à des heures bien déterminées.

Surtout qu'on n'exige pas ce qui n'est pas imposé par l'Eglise, et qu'on travaille à former la conscience des enfants de manière qu'ils ne soient pas obligés de recourir au sacrement de Pénitence quand ils n'ont pas de péchés graves. Dans les grandes paroisses, la multiplicité des confessions de pure dévotion est un sérieux obstacle à la fréquence de la communion.

L'exposé de ces moyens prouve assez qu'il n'y a rien de paradoxal à proposer la communion fréquente comme un remède à la désertion des catéchismes. Des parents assez indifférents pour ne pas envoyer leurs enfants au catéchisme les enverront encore moins à la Table sainte, c'est évident. Mais il s'agit de créer une atmosphère d'idées et de pratiques telle que les enfants regardent la communion fréquente comme faisant partie de la vie chrétienne ; que même les enfants des parents indifférents, gagnés par le courant général, deviennent meilleurs qu'eux ; que dans toute la paroisse, enfin, le mouvement des enfants et celui des fidèles exercent l'un sur l'autre une heureuse influence.

En d'autres termes, plus la paroisse sera orientée vers la communion, plus les catéchismes seront fréquentés et fructueux.

Bornons-nous à citer deux exemples remarquables, l'un d'une paroisse de ville, l'autre d'une paroisse de campagne, l'un pris en France, l'autre en Belgique.

A Reims, paroisse Sainte-Geneviève, 175 enfants ont bénéficié du régime nouveau. Tous, une vingtaine exceptés, communient chaque semaine ; et environ soixante plusieurs fois la semaine. M. le curé ajoute : " Les consolations que nous donnent ces enfants dépassent tout ce que nous aurions pu espérer. Pas un n'a déserté le catéchisme ! "

A Vivegnis, près de Liège (2.000 habitants), quarante enfants admis à la communion privée revinrent, en plein hiver, 15 jours de suite recevoir Notre-Seigneur. Depuis lors, chaque jour, un groupe important d'enfants se présente à la Table sainte.

Force nous est de renvoyer pour le détail des industries auxquelles ont recours ces bons curés, à un travail étendu que nous publions sous le même titre que le présent rapport.

Notre conclusion sera donc : Pour recueillir pleinement les bienfaits du Décret, il faut obéir sans restriction à toutes ses prescriptions ; si l'on abandonne les enfants à eux-mêmes après leur première communion, si on les tient au régime des communions simplement mensuelles, la réforme voulue par le Saint-Siège restera inachevée et la restauration eucharistique impossible.

J'ai l'honneur de proposer au congrès l'adoption des vœux suivants :

VŒUX

1. Le Congrès estime que l'exécution du Décret *Quam singulari* exige, de tous les prêtres et de tous les hommes d'œuvres, une véritable croisade, c'est-à-dire une action spéciale, unanime et constante, pour donner la plus puissante impulsion à la communion fréquente et quotidienne des enfants et des adolescents.

2. Parmi les moyens recommandés à cet effet, il signale tout particulièrement les suivants :

- a) Les admissions individuelles ou par petits groupes ;
- b) La préparation, non à la première communion, mais à une vie de communions.
- c) L'invitation à communier dès le lendemain du premier jour.
- d) L'enrôlement des enfants dans des ligues ou associations.
- e) Les facilités à donner pour les confessions.

Jules LINTELO, S. J.



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 900 à 1200 de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).



SUJET D'ADORATION

La Sainte Communion répare la vie surnaturelle :

La Communion et le péché véniel.

Le péché véniel est un désordre par lequel l'homme, sans se détourner de Dieu sa fin suprême, n'y tend que d'une manière insuffisante et imparfaite. Ce désordre est malheureusement trop fréquent et trop facilement commis dans une vie humaine. Cela vient de la déchéance de notre nature affaiblie, débilitée par le péché d'origine; cela vient aussi de l'habileté, de la tenacité des agents de la tentation et des innombrables moyens dont ils disposent pour multiplier les occasions d'achoppement sous chacun de nos pas. Mais pour remédier à un tel mal, la providence de Dieu nous a réservé dans l'Eucharistie un remède sans pareil : la communion, en effet, est ici d'une importance telle qu'on peut dire que, sans sa réception assidue, le règne du péché véniel ne saurait être efficacement écarté de l'âme. Nous allons employer cette adoration à nous en convaincre, afin que nous puissions ensuite *faire travailler le Très Saint Sacrement* à la destruction du péché véniel en nous et dans les autres.

I. — ADORATION.

1^o Commençons à faire un acte de foi à la puissance de la sainte Communion par rapport au péché véniel.

Il est de foi, en effet, que l'un des effets propres au sacrement de l'Eucharistie est d'effacer le péché véniel.

Le *Concile de Trente* présente la communion "comme un antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes." Ce pardon ne concerne pas le péché mortel que la communion ne peut effacer, — mais bien le péché véniel, que nous commettons, hélas ! si souvent, qu'on peut l'appeler quotidien.

Le *Pape Innocent III* dit formellement que "ce sacrement détruit le péché véniel et préserve du péché mortel."

Le *Catéchisme du Concile de Trente* expose cette vérité de la manière suivante: "Que par l'Eucharistie, soient remises et pardonnées les fautes légères, qu'on appelle vénielles, on n'en saurait douter. Tout ce que l'âme a perdu dans les ardeurs de la passion, en tombant dans de légères offenses, tout cela l'Eucharistie l'efface, le répare de la même manière que les aliments réparent les forces physiques que nous perdons à chaque instant. C'est donc avec raison que saint Ambroisé dit de ce céleste sacrement qu'il est "le pain que nous prenons chaque jour comme "remède à nos infirmités journalières."

Aussi, le *décret du 30 décembre 1905* nous assure-t-il qu'il n'est pas possible qu'en communiant chaque jour, on ne se débarrasse peu à peu même des péchés véniels et de l'affection à ces péchés.

2^o Et de quelle manière en effet est-il produit? — D'une double manière: directement et indirectement, suivant la doctrine même de saint Thomas.

En premier lieu, *d'une façon directe*. Les fautes vénielles disparaissent par le seul fait de la venue de Jésus-Christ en nos âmes: elles sont absorbées, emportées, anéanties. L'Eucharistie a été instituée sous forme de nourriture. Or, tout aliment, quel qu'il soit, est essentiellement réparateur. Le corps a besoin de nourriture pour compenser les pertes que subit l'organisme dans le jeu naturel de la vie et dans la fatigue de l'action. On sait et on dit couramment que celui qui dépense plus, doit prendre une nourriture plus abondante et plus substantielle. L'âme est dans les mêmes conditions: aussi le sacrement qui vient la nourrir doit avoir pour premier effet de réparer ses pertes journalières.

En second lieu *d'une façon indirecte*. La communion efface le péché véniel par l'augmentation de la charité qu'elle produit dans toute âme qui la reçoit en état de grâce. Le péché véniel n'avait enlevé, ni en tout ni en partie, la charité divine; mais il en avait ralenti la ferveur, il en avait rendu les actes moins nombreux et moins généreux. Mais voici que la sainte Communion active et ravive l'ardeur de la charité; voici que la sainte Commu-

nion porte, excite et pousse aux actes de la charité, et par là, elle détruit les péchés véniels qui avaient été commis.

Admirons la providence de Dieu à notre égard ; louons l'efficacité merveilleuse du divin Sacrement, et livrons-nous entièrement à sa toute-puissance, afin que son règne s'établisse de plus en plus dans nos âmes : pour cela confions-nous à Marie, Mère et modèle des adorateurs.

II. — ACTION DE GRACES.

Notre admiration ira s'accroissant encore, et se transformera en action de grâces, si nous méditons la facilité très grande avec laquelle la communion peut atteindre son effet. Pour que la communion puisse effacer le péché véniel, *aucune disposition extraordinaire n'est requise* : c'est l'effet du sacrement, c'est à sa puissance magnifique qu'il le faut attribuer.

Ce qui est requis, c'est uniquement l'état de grâce — cela va de soi — et l'*absence d'affection actuelle à tel ou tel péché véniel*. Il est évident que se réjouir d'avoir commis le péché, ou bien être dans la disposition actuelle de le commettre encore, c'est l'aimer, c'est lui garder l'affection : et cela empêche la communion de l'effacer.

En dehors de cette affection actuelle à exclusion, aucune autre disposition n'est requise pour obtenir de la communion la destruction de tous nos péchés véniels : qu'on les déteste implicitement et en masse, que cette détestation soit renfermée dans l'acte d'amour de Dieu par lequel nous nous disposons à la communion, celle-ci nous délivrera entièrement de tous nos péchés véniels.

Quel bonheur ! en descendant du saint Autel, au sortir de la sainte Table, nous pouvons être sans péché, sans aucun péché véniel ! N'est-ce pas le suprême bonheur pour une âme soucieuse de la gloire de Dieu ? N'est-ce pas déjà par les joies et les délices du divin Banquet, la participation au bonheur du ciel ? Car, en vérité, le ciel, ne dût-il nous donner aucune joie, s'il nous donnait seulement d'être sans péché, et sans crainte de le commettre jamais, ne serait-il pas pour cela une béatitude capable de combler nos plus ardents désirs et de sécher nos lar-

mes les plus amères, celles qui coulent sur les plaies de notre âme causées par le péché ?

Ce bonheur de nous savoir exempt de toute tache ne peut durer bien longtemps, moins encore toute notre vie. "Si quelqu'un, dit saint Jean, ose se dire sans péché, il se trompe lui-même." Nous pouvons cependant en jouir aux heures bénies de nos communions, quand Jésus, le soleil de justice a dissipé et chassé de nos âmes tous les brouillards du péché. Multiplions donc ces heures bénies en multipliant les communions parmi les âmes ! Et alors nous serons les heureux témoins de leur avancement dans la vertu.

III. — PROPITIATION

La méditation d'une vérité si consolante doit nous inspirer un double examen de conscience.

1^o Puisque la sainte Communion a une efficacité si grande pour effacer le péché véniel, nous, prêtres, savons-nous en profiter pour nous purifier de plus en plus ? — Sans doute, chaque matin, nous communions au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais avons-nous en le faisant la seule disposition requise avec l'état de grâce, c'est-à-dire l'absence d'affection *actuelle* à tel ou tel péché véniel ? Etre dans la complaisance de l'avoir commis sans que son souvenir présent nous cause aucun regret ; ou bien être dans la volonté actuelle de le commettre encore, c'est, dans les deux cas, aimer actuellement le péché véniel, lui garder une affection déterminée et par suite, empêcher la communion de l'effacer. Et en empêchant le divin Sacrement de produire un de ses principaux effets, quel tort ne nous faisons-nous pas à nous-mêmes ? De quelle ingratitude et de quelle lâcheté ne faisons-nous pas preuve envers Notre-Seigneur qui vient à nous chaque matin, le cœur tout brûlant d'amour pour réchauffer notre propre cœur, et nous empêchons la divine chaleur de pénétrer jusqu'au fond de notre âme ? Ne l'oublions pas pourtant : le prêtre doit être plus saint que les autres hommes ; il ne doit pas se contenter des vertus communes, mais s'élever dans la sainteté en se servant des admirables moyens mis par Dieu à sa disposition, en

particulier de l'Eucharistie qui doit être son principal moyen de sanctification.

2^o Mais aussi faisons-en profiter les âmes dont nous avons la charge. Dans le décret du 20 décembre 1905, on lit ces paroles que nous, prêtres, nous ne devrions jamais oublier : " Si Jésus-Christ et l'Eglise désirent que tous les fidèles s'approchent chaque jour de la sainte Table, c'est par-dessus tout, afin que, unis à Dieu par le sacrement, ils acquièrent par là la force de réprimer la concupiscence, de se purifier des fautes légères commises journellement, et de prévenir les fautes plus graves auxquelles est exposée l'infirmité humaine ; et non pas principalement, afin de procurer à Dieu honneur et révérence, ni aux communians une sorte de salaire ou de récompense de leurs vertus. Aussi, le saint Concile de Trente appelait-il l'Eucharistie, l'*Antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels* (Sess. XIII, ch. II)." En avons-nous fait notre règle, soit dans les directions données au confessionnal, soit dans nos prédications ? Car, si " les curés, les confesseurs et les prédicateurs doivent, selon l'enseignement autorisé du catéchisme romain (II^e P., ch. 63), exhorter fréquemment et avec beaucoup de zèle le peuple chrétien à la pratique si pieuse et si salutaire de la communion fréquente et quotidienne", ils le doivent faire en suivant exactement les règles données par le décret *Sacra Tridantina Synodus*. Or, ce décret a précisément mis fin à la controverse qui existait par rapport aux dispositions exigées pour la réception fréquente et quotidienne de la sainte Eucharistie. Notre devoir est donc de nous y conformer, et d'avoir grande confiance dans l'efficacité de la sainte Communion. En nous humiliant de notre retard peut-être à appliquer ces principes, ou de notre découragement, demandons pardon à Notre-Seigneur, et prenons la résolution de mieux étudier les règles de l'Eglise, par rapport à la dispensation de la sainte Eucharistie, et d'amener le plus de fidèles possible à fréquenter tous les jours la Table sainte.

IV. — PRIERE.

Je suis le Pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura plus faim, et celui qui croit en moi n'aura plus jamais soif.

Voilà, ô mon Dieu, ce que vous avez osé dire de vous et nous promettre. Plein d'une tendresse et d'une pitié sans nom pour notre humanité déchue, connaissant ses misères, éprouvant ses besoins, souffrant, volontairement et par amour, de sa faim, de sa soif, de toutes ses langueurs et de toutes ses infirmités, vous avez pétri, pour elle, de votre propre chair un pain miraculeux. Pain vraiment miraculeux destiné à lui procurer maintenant la force de supporter ses peines temporelles, et à lui faire acquérir plus tard l'immortelle félicité qui exempte de toute peine. Pain de vie, ô mon Sauveur, qui convient souverainement à nos âmes et dont elle ne saurait manquer sans périls. Car si notre corps tiré de la terre peut se nourrir de ce qui en sort, notre âme descendue du ciel a besoin que sa nourriture en descende aussi. De là, cette explication si simple du mystère : Vous vous êtes fait pain et vin, ô mon Dieu, nourriture et breuvage, pour rassasier notre faim, éteindre notre soif, assurer notre vie en la débarrassant des éléments qui lui peuvent nuire. Un père tendre se soumet à un labeur des plus rudes pour léguer à ses enfants du bien après sa mort. Son amour infatigable et prévoyant se survit dans ces garanties de vie laissées aux siens, après que lui-même sera privé de vie. Vous, mon Sauveur, modèle de générosité, vainqueur en amour partout et à jamais, vous avez voulu servir perpétuellement de nourriture aux âmes que vous avez tant aimées, et, non seulement leur assurer pour l'avenir le pain de chaque jour, mais encore être vous-même ce bienheureux pain ! Donnez-le-leur, donnez-le moi aujourd'hui, demain, tous les jours, ô divin Nourricier, ce pain de vie ! Donnez-le moi, et que je vous offre en retour toutes les Hosties déjà consommées, toutes les Hosties qui se consomment actuellement, toutes celles qui se consumeront, jusqu'à ce que soit consommé la vie du dernier affamé à qui vous réservez le dernier pain du bonheur qui sera consacré ici-bas (1).



(1) Prière tirée du livre intitulé : *Intentions eucharistiques*.



Le Rosaire Médité.

Les Mystères Glorieux.

I. — La Résurrection de Notre-Seigneur.

La gloire du Saint-Sacrement.

Nous avons admiré la gloire de Jésus ressuscité. Son humanité sainte, tant humiliée et broyée dans sa douloureuse passion, se relève de la mort, triomphante, impassible, immortelle, plus brillante que les astres du firmament. Assise à la droite du Père, elle règne dans les cieux et réjouit éternellement les élus par les charmes de sa divine beauté.

Il n'en est pas de même sur cette terre où le Sauveur, perpétuellement présent, a enfoui la gloire de sa résurrection dans une sorte de tombeau. Notre foi chrétienne le cherche sous les espèces sacramentelles, et, parfois récompensée par des visions mystiques, notre âme tressaille comme tressaillaient les apôtres, quand le Sauveur ressuscité, apparaissant tout à coup à leurs yeux, leur disait : "La paix soit avec vous : *Pax vobis.*" Mais ces phénomènes intimes de la vie spirituelle sont rares. Plus rares encore les miracles éclatants par lesquels Jésus-Christ faisant sortir sa gloire des ténèbres eucharistiques, s'est parfois manifesté à des foules entières sous des formes visibles.

L'obscurité est la loi. Cependant, pour ne pas donner raison au mépris de l'incrédulité, il veut que le sépulcre

sacramentel dans lequel sa vie sommeille, soit un sépulcre glorieux, et c'est sur nous qu'il compte pour lui procurer cette gloire.

Vous ne serez pas déçu, mon cher Maître. L'impie ne veut voir dans l'Eucharistie que le signe infirme qui frappe les sens. Il ferme les yeux à l'immense rayonnement de gloire dont la foi chrétienne a entouré le divin sacrement.

Les hommages du génie et de l'amour ont-ils jamais manqué à Jésus-Eucharistie? — Quel âpre travail des plus hautes intelligences pour établir la vérité de la présence réelle! Quelle étude profonde des bienfaits et des miracles cachés dans l'hostie! Quelles admirables vues sur la place centrale qu'occupe l'Eucharistie dans le monde sacramentel, et sur la gravitation mystique des signes de la grâce autour du signe qui contient l'auteur même de la grâce! Quels hymnes sublimes des poètes, quels chants magnifiques des grands maîtres de l'art! Quelles beautés dans la liturgie! Quelles fêtes splendides instituées par l'Eglise! Quelle universelle convocation de toutes les créatures pour honorer le Verbe créateur dans ses anéantissements: le feu, les parfums, les fleurs, les étoffes précieuses, l'or, l'argent, la pierre, le marbre, fouillés, ciselés par les mains intelligentes des artistes!

Cela, dans des temples superbes dont toutes les beautés convergent vers le Dieu-Hostie. Ces grands arbres de pierre dont les rameaux se croisent en voûtes élégantes et fières, c'est pour couvrir d'une ombre protectrice le sacrement divin et ses adorateurs. Ces feuilles, ces fleurs, ces volutes, ces ornements divers si richement et si délicatement sculptés, c'est pour couronner l'Eucharistie. Ces saints debouts ou prosternés, ces figures transparentes, tamisant la lumière à travers mille couleurs, c'est pour la cour du roi du tabernacle. Plus beau que cela, le peuple fidèle, qui se déroule en longues processions, se précipite en foule aux fêtes de l'adoration et fait retentir sa grande voix pour chanter son respect, son amour et sa foi. Plus glorieux encore, le spectacle des chrétiens transformés par leurs rapports intimes avec l'Eucharistie, et faisant revivre, au milieu du monde, les vertus sublimes du Dieu dont ils ont mangé la chair.

Le prophète a bien dit : *Erit sepulcrum ejus gloriosum* (1). Glorieux, en effet, le sépulcre de pierre d'où l'humanité du Sauveur sort triomphante ; glorieux aussi le sépulcre de pain où elle se cache.

Si l'incrédule voulait bien ne pas s'obstiner à ne regarder que le côté infime du divin sacrement, s'il considérait d'un œil sincère l'unique et perpétuel honneur dont ce sacrement est entouré par l'humanité chrétienne, il reconnaîtrait bien vite qu'un vulgaire morceau de pain ne peut pas être la raison de tant de gloire.

Faites-y bien attention, chrétiens, cette gloire dépend de vous, vous la devez à Jésus-Eucharistie ; il l'attend de votre foi et de votre amour. Empressez-vous aux œuvres, aux démonstrations qui ont l'Eucharistie pour objet. Faites-vous un honneur de servir d'escorte au saint Sacrement et de grossir le foule de ses adorateurs. Multipliez vos aumônes et vos dons pour la construction des églises. Travaillez à relever partout l'éclat du culte. Ne vous contentez pas de donner à Jésus-Eucharistie, comme à un serviteur de bonne maison, les restes défraîchis de vos splendeurs mondaines, dépouillez-vous pour lui, et dites-vous bien que rien ne saurait jamais être trop beau pour un Dieu. Si vous êtes pauvre, donnez-vous vous-même et appliquez-vous à manifester la gloire de l'Eucharistie par la splendeur des vertus que vous irez puiser en Jésus-Hostie. Entourez, en un mot, le très saint Sacrement de tant d'honneur, que les plus incrédules en soient touchés jusqu'à s'écrier comme l'apôtre saint Thomas : " Vous êtes vraiment mon Seigneur et mon Dieu ? *Dominus meus et Deus meus*, (2)." *Pater noster*, etc)

II. — L'Ascension de Notre-Seigneur.

La Communion fréquente.

Le mystère de l'Ascension nous invite au progrès spirituel, à la perfection. Plus haut ! plus haut ! nous dit le Sauveur montant au ciel, ne restez pas dans ces plates régions où s'agitent tant de vies vulgaires. Plus haut ! *Ascende superius !*

(1) Isaïe., cap. xi, 10.

(2) Joan., cap. xx, 28.

Mais, appesantis comme nous le sommes par le poids de la nature, comment monter si nous ne sommes divinement soutenus?

Ayons confiance. Jésus, avant de retourner à son Père, nous a laissé un pain mystérieux dont la toute puissante vertu tend vers le ciel et combat la force de pesanteur qui nous rive à la terre.

Ce pain, c'est lui-même : *Ego sum panis qui de caelo descendi* (1). Qui mange ce pain a la vie, *si quis manducaverit ex hoc pane vivet* (2). S'il le mange souvent, il progresse, il va à la perfection. Car le progrès spirituel, c'est l'augmentation de la vie de Dieu en nous ; la perfection, c'est la surabondance de cette vie : "Je suis venu, dit le Sauveur, pour que mes enfants aient la vie jusqu'à la surabondance : *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant* (3)."

Entendez-vous, chrétiens ? Jésus ne veut pas que vous vous contentiez d'entretenir chétivement en vous la vie de Dieu, il veut que vous l'ayez surabondamment. N'est-ce pas vous proposer la communion fréquente ?

Tout vous y invite. Les vieilles coutumes de la primitive Eglise, si désireuse de pratiquer la perfection évangélique et si fidèle à terminer chaque jour ses agapes fraternelles par la réception de l'Eucharistie (4).

Les maîtres de la vie chrétienne, par la bouche du grand Cyprien : "Chaque jour nous recevons l'Eucharistie comme la nourriture du salut : *Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus*."

L'Eglise par l'organe du saint concile de Trente : "Le concile désirerait que les fidèles qui assistent à la messe communiassent non seulement en esprit et en désir, mais sacramentellement (5)."

Enfin, la nature même de l'Eucharistie. C'est le sacrement de la présence du Dieu qui a fait ses délices d'être

(1) Joan., cap. v. 41, 51.

(2) Ibid., 52.

(3) Joan., cap. x, 61.

(4) Erant (fideles) perseverantes in doctrina apostolorum et communicatione fractionis panis, (Act., cap. 11. 42.)

(5) Optaret sacrosancta synodus ut in singulis missis fideles adstantes, non solum spiritali affectu, sed sacramentali etiam eucharistiae perceptione commu-

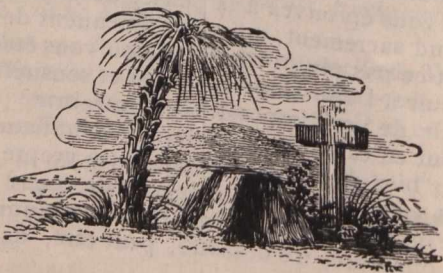
avec les enfants des hommes. Nos délices à nous, ne seront-elles pas de rendre souvent cette présence plus intime par la communion ? L'Eucharistie est un sacrifice ; mais le sacrifice parfait peut-il être consommé autrement que par la manducation des chairs de la victime ? — L'Eucharistie est un aliment, le vrai pain quotidien que Jésus nous a appris à demander à son Père. Mais, "si c'est un pain quotidien, dit saint Augustin, pourquoi ne le manger qu'une fois l'an ? *Quotidianus panis est, cur illum post annum sumis ?* Mange quotidiennement ce qui peut te profiter : *Accipe quotidie quod quotidie tibi prosit.*" On ne peut pas séparer ces deux choses : le désir de la perfection, et le désir de la communion fréquente. Elles sont corrélatives. Qui veut sa perfection communie fréquemment, qui communie fréquemment doit vouloir sa perfection.

Vous n'avez pas le désir de communier souvent, et votre vie chrétienne se contente des quelques communions que vous ajoutez, pendant l'année, à l'unique festin qui vous est imposé par l'autorité de l'Eglise. Soit, vous ne tombez pas sous le coup de cette menace divine : "Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis non habebitis vitam in vobis* (1)." Mais examinez sérieusement le fond de vos dispositions. Est-ce bien le sentiment de votre indignité, et la crainte respectueuse que vous éprouvez à la pensée de vous approcher d'un si grand sacrement, qui vous retiennent de communier ? N'est-ce pas plutôt l'habitude où vous êtes de laisser s'épanouir à l'aise votre vie molle et sensuelle, et la peur triviale de vous imposer une contrainte ? N'est-ce pas que, tout en estimant la perfection chrétienne, vous gardez bien de la désirer pour votre propre compte, à cause des sacrifices qu'elle exigerait de vous ? Et alors, votre froide indifférence à l'endroit de la communion n'est-elle pas un opprobre, un désastre, peut-être, dans votre vie chrétienne ?

Prenez, aujourd'hui, la généreuse résolution d'en finir avec vos imperfections, demain vous aurez faim de l'Eucharistie.

(1) Joan., cap. vi, 54.

Vous communiez souvent, et votre vie, toujours aussi pauvre de vertus, marche sur place au lieu d'avancer. D'où cela vient-il ? De l'insuffisance du pain divin ? Non. — Mais de ce que vous avez oublié de diriger et de purifier vos intentions. Vous communiez souvent, pour le vain plaisir de vous assurer la réputation d'âme dévote ; vous communiez souvent, pour le ridicule et sacrilège contentement de rivaliser avec telle ou telle personne ; vous communiez souvent, pour satisfaire une avidité irréflechie ; mais ce n'est pas le pur et noble désir de votre perfection qui vous amène à la table sainte. La preuve en est dans ces affections obstinées que vous conservez pour certaines fautes vénielles, toujours accusées peut-être, et toujours persistantes dans votre vie spirituelle. Voilà le ver rongeur qui dévore le fruit de vos communions. Faut-il les supprimer ? Non ; Faites mourir le ver en lui refusant vos complaisances. Désirez fortement et sincèrement votre avancement spirituel ; vous sentirez la force du pain de vie s'emparer de votre âme, et vous pousserez activement sur la voie du progrès. Vous entendrez la voix de Jésus-Hostie dire à vos pensées, à vos désirs, à vos affections, à toutes vos œuvres : "*Ascende superius : Monte plus haut.*" (*Pater noster*, etc.)



DEFUNT

Rév. Léon Gauthier, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Octobre 1905.

La Réforme du Bréviaire



(Suite)

L'idée maîtresse de la réforme se ramène aux deux propositions que nous avons énoncées : 1^o restaurer l'office du temps ; 2^o ne pas amoindrir l'office des saints. Il nous faut dire comment le but a été atteint.

Au préalable, et pour rassurer immédiatement les amis de la liturgie des grands Ordres religieux, notons que la réforme s'applique aux églises du clergé tant séculier que régulier, aux monastères, Ordres, Congrégations et Instituts de religieux, à tous ceux et à chacun de ceux qui sont tenus à la récitation des heures canoniales, *juxta Breviarium romanum a S. Pio V editum*, selon le Bréviaire romain de 1568, édité par Clément VIII, par Urbain VIII, par Léon XIII. Cette clause réserve donc l'exception des Bréviaires que Pie V n'a pas supprimés, et que le Saint-Siège a au contraire protégés, tel le *Breviarium monasticum* approuvé par Paul V en 1612 pour tout l'Ordre bénédictin.

Notons encore que la réforme de Pie X supprime les offices votifs concédés en 1883. Les liturgistes les verront disparaître sans regret.

Le premier trait à mettre en relief dans la réforme est qu'elle ne touche à aucune des fêtes de Notre-Seigneur ni à leurs octaves ; elle ne touche pas aux dimanches qui tombent dans les octaves de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension, du Saint-Sacrement : elle ne touche pas aux fêtes de la Vierge, des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des Apôtres ; elle ne touche pas aux doubles de première et seconde classe existants. Dans toutes ces fêtes, on continuera de réciter l'office tel qu'il est au Bréviaire actuel ou tel qu'il est au propre du diocèse, à cette condition toutefois que les psaumes de laudes, des petites heures et de complies seront les psaumes que la réforme assigne désormais le dimanche à ces heures.

Ajoutons qu'il n'y a non plus (sauf les psaumes de laudes et de complies) rien de changé aux offices des trois derniers jours de la Semaine-Sainte.

La réforme de Pie X a ainsi cet intérêt pratique considérable que, dans toutes les fêtes ci-dessus énumérées, l'office reste ce qu'il est, si bien que les fidèles qui assistent le dimanche et les grandes fêtes à vêpres ne trouveront à peu près rien de changé à leur paroissien.

Nos chers curés seront ravis de cette disposition, ceux-là surtout qui savent le gain spirituel qu'il y a à associer le peuple au chant liturgique traditionnel.

* *
*

Le second trait à signaler est la remise en honneur de l'office dominical.

La réforme, en effet, donne à l'office du dimanche (*dominica minores*) la prérogative d'évincer toutes les fêtes sanctorales, à l'exception des doubles de première et de seconde classe et du jour de l'octave des fêtes de Notre-Seigneur.

Ainsi l'office de *dominica* évincera désormais l'office occurrent du saint, ce saint fût-il en possession du rang de double-majeur. En outre, il n'y aura plus à être transférées que les fêtes de première et de seconde classe, et elles seront transférées, non plus au premier jour libre (dont on sait si parfois il fallait l'aller chercher loin !), mais au jour le plus proche qui suivra et qui sera libre de toute fête de première et de seconde classe. Quant aux fêtes doubles (majeur ou mineur), les fêtes des Docteurs y comprises, on ne les transférera plus ; on s'en acquittera à leur date par une commémoraison. Cette rubrique nouvelle concernant les translations était vivement désirée des liturgistes et de tout le monde.

L'office dominical ainsi remis en honneur, nos lecteurs s'attendraient à ce qu'il fût fait de même pour l'office férial, du moins aux fêtes de carême, des quatre-temps, etc., d'un mot aux fêtes qui ont une messe propre. Il est très vraisemblable que Pie X a dû être sollicité en ce sens, car la rubrique nouvelle des quatre-temps, des rogations et des vigiles, décide que les messes privées (s'il y a occurrence d'une fête double ou semi-double) pourront *ad libitum* être dites, soit de la férie (ou de la vigile), soit de la fête. Cette concession, nous l'accueillons avec la plus vive gratitude, nous autres Romains, Romains d'éducation liturgique et archéologique, qui avons la dévotion aux *Stations*, et qui ne lisons jamais au misel que la *Station* est, par exemple, aux Quatre-Couronnés, ou à Saint-Clément, ou à Saint-Georges au Vélabre, etc., sans que se réveille en nous la nostalgie des petites basiliques romaines jonchées de buis, sans que s'évoque à notre pensée le pape saint Grégoire prêchant ses homélies !

Combien nous aurions été sensibles à une restauration de l'office de *ea* correspondant à la messe stationale qui nous est rendue !

A cela, cependant, la Congrégation des Rites peut répondre que, en un certain sens, nous réclamons ce qu'elle nous donne, puisque désormais, l'office de *ea* est restauré un si grand nombre de jours ! Voici, en effet, le troisième trait à signaler dans la réforme.

Désormais, tous les jours, sauf ceux qui sont voués à une fête de seconde classe ou au-dessus, donc en toute fête double (même majeure) ou semi-double, on récitera les psaumes avec leurs antiennes à toutes les heures ; avec leurs versets à matines, tels qu'ils sont assignés par la réforme nouvelle au jour occurrent de la semaine ; et tout le reste, avec les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*, sera, soit du propre de la fête, soit du commun. Les leçons au premier nocturne de matines, dans ces mêmes fêtes, seront toujours de l'Écriture occurrente, jamais du commun, sinon quand la fête aura des leçons scripturaires à elles, ou que le jour occurrent n'aura pas de leçons scripturaires à lui (ce qui est le cas des fêtes à homélies), ou que la fête ayant des leçons scripturaires du commun aura des répons à elle.

Cette disposition, qui donne aux fêtes doubles et semi-doubles la psalmodie fériale, avait été réalisée dans le Bréviaire parisien de 1736.

On voit le principe : *l'office du saint est combiné avec l'office du temps.*

A l'office du saint reviennent l'invitatoire, l'hymne, les leçons du second et du troisième nocturnes, les répons des trois nocturnes ; à l'office du temps, les antiennes, psaumes et versets des trois nocturnes et les leçons du premier nocturne. Voilà pour matines. Pour Laudes et Vêpres, à l'office du saint reviennent le capitule, l'hymne, les versets, les antiennes du *Benedictus* et du *Magnificat*, l'oraison ; à l'office du temps, les psaumes et leurs antiennes. Je ne puis m'étendre, on verra la rubrique pour le détail des petites heures et de complies.

Sera-t-il permis d'exprimer ici un vœu ?

C'est celui-ci : au premier nocturne, nous avons les leçons de la férie occurrente ; aux trois nocturnes, dit la rubrique nouvelle, nous avons les répons de la fête, soit du propre, soit du commun. Pourquoi ne pas donner aux leçons scripturaires de la férie occurrente leurs répons fériaux ? Ce serait innover, sans doute, mais la Bulle *Afflatu divino* ne l'avait-elle pas laissé espérer en promettant *ut in recitando divino officio lectionibus statutis sacræ scripturæ cum responsoriis de tempore occurrentibus debitus honor frequentiore usu restitueretur ?*

Et rappelons ce qu'écrivait le chanoine Gropellier, dans des notes qui viennent d'être publiées : "La saveur, l'onction, la variété de ces œuvres antiques (les répons du temps), en font de vrais bijoux parmi les textes liturgiques : leur remise en vigueur sera, comme celle du psautier, un véritable bienfait et un profit ; nous l'appelons de tous nos vœux."

Au total, Pie X a appliqué aux fêtes sanctorales de rite double et semi-double la combinaison réservée jusqu'ici aux fêtes sanctorales de rite simple : l'office du saint est broché sur l'office du jour, si on nous permet cette comparaison. Mais on ne peut brocher l'office du saint sur l'office du jour que si le dessin de l'un coïncide avec le dessin de l'autre, et nous voici à l'innovation la plus remarquable de la nouvelle réforme.

Pie X a repris en cela une idée que les consultants de Benoît XIV avaient un peu vite écartée par la question préalable : avec une intuition supérieure de la seule issue possible, il remaniera le psautier, mais le psautier seul.

* * *

Le *Psalterium Breviarii romani cum ordinario divini officii jussu SS. D. N. Pii P. X per hebdomadam dispositum et editum*, qui vient d'être publié en *editio typica*, par la typographie Vaticane, et dont un exemplaire est sous nos yeux, établit une distribution nouvelle des psaumes entre les heures de l'office et les jours de la semaine.

D'abord, plus de matines dominicales à dix-huit psaumes, plus de matines fériales à douze psaumes. Rien que des matines à neuf

psaumes, le dimanche et les fêtes, comme jusqu'ici aux jours de fête à neuf leçons. Du coup, les matines dominicales et les matines sanctorales peuvent interchanger leurs psaumes.

Restent les matines férielles : elles ont désormais neuf psaumes, mais elles n'ont que trois leçons, objectez-vous tout de suite. Vous avez raison, mais une rubrique y a pourvu, qui dit : Dans les fêtes et les simples, les psaumes de matines, qui sont dans le nouveau psautier distribués entre trois nocturnes, seront récités sans interruption avec leurs neuf antiennes jusqu'au verset du trois (du troisième nocturne) inclusivement, en omettant les versets du un et du deux. La même psalmodie à neuf psaumes pourra donc servir à des matines sanctorales à trois nocturnes et à des matines férielles à un nocturne.

C'est une unification, qui était réalisée dans le Bréviaire parisien de 1736, et que Pie X n'a pas hésité à introduire à Rome, où elle sera nouvelle.

Ce n'est pas la seule innovation.

Car, de plus, on a égalisé et allégé la psalmodie, les matines ont toutes neuf psaumes, c'est entendu, mais les psaumes très longs ont été partagés en sections de psaumes. Exemple : aux matines du dimanche, le psaume IX, *Confitebor tibi*, est partagé en quatre ; aux matines du lundi, le psaume XVII, *Diligam te*, est partagé en trois ; aux matines du vendredi, le psaume LXXVII, *Attendite*, est partagé en six. On a appliqué à ces psaumes très longs le principe de sectionnement que le Bréviaire parisien de 1736 avait appliqué à nombre de psaumes, et qui était appliqué de temps immémorial au *Beati immaculati* par l'office romain.

Secondement, on a voulu varier la psalmodie. Le *Beati immaculati* reste attribué aux petites heures du dimanche, mais les petites heures de la semaine ont à chaque jour une psalmodie différente. De même, chaque jour, pour complies. Ainsi en allait-il au Bréviaire parisien de 1736.

Ces exemples suffiront à montrer que Rome a voulu rendre la récitation du psautier plus mesurée, plus captivante. Pascal s'entrechanta de la méditation du *Beati immaculati*, mais sans doute ne le récitait-il pas tous les jours ! Les yeux eux-mêmes ont besoin de se rafraîchir. Ils le seront, et le cœur aussi, par cette psalmodie dont le texte se renouvellera quotidiennement.

* * *

La nouvelle réforme réalise une dernière pensée, qui sera appréciée des prêtres dont la vie est vouée à un ministère intensif, et à certains jours, écrasant.

Elle entre dans les vues des évêques qui avaient demandé, à maintes reprises, au Saint-Siège, que l'on revint à la récitation hebdomadaire du psautier sans que, pour autant, *clero, in sancti ministerii vinea ob imminutum operariorum numerum iam gravius laboranti, non maius imponeretur onus*, ce sont les termes de la constitution *Divino afflatu*. Elle rejoint certaines propositions dont des évêques du Canada, d'Allemagne, d'Italie, de France saisirent le Concile du Vatican. Elle rappelle en particulier la propo-

sition de Mgr Darboy, de Mgr Dupanloup et de neuf archevêques ou évêques français, proposant, à côté d'autres amendements difficiles à justifier, d'abrèger l'office divin, dont la longueur est souvent démesurée, surtout les dimanches et certaines fêtes, et "ne répond plus à l'état présent du clergé séculier, moins nombreux qu'autrefois et partant plus occupé" (*Statui presenti cleri sæcularis, non satis accommodata.*)

Si l'on veut bien, en effet, comparer ce qu'était l'office dominical et ferial à ce qu'il va être désormais, on se rendra vite compte du résultat pratique qui a été atteint. Quelques chiffres seront plus démonstratifs que des phrases. Mettons en regard le total des versets de psaumes que nous récitions jusqu'ici aux matines de l'office dominical et ferial du Bréviaire reçu, et celui que nous réciterons dans le Bréviaire réformé, et pour mémoire celui qu'on récitait dans le Bréviaire parisien de 1736.

| | Bréviaire reçu | Bréviaire réformé | Béviaire parisien |
|------------|----------------|-------------------|-------------------|
| Dimanche : | 268 | 87 | 128 |
| Lundi : | 256 | 127 | 131 |
| Mardi : | 207 | 115 | 95 |
| Mercredi : | 193 | 132 | 120 |
| Jendredi : | 230 | 110 | 125 |
| Vendredi : | 209 | 125 | 106 |
| Samedi : | 300 (et 310) | 134 | 97 |

On voit de quel excédent la nouvelle réforme allège les matines dominicales et fériales, et qu'il faut dire adieu aux vieux dictons : *Secunda secunda... Quinta quanta...* Toutefois, le tableau comparatif serait incomplet, si nous ne mettions pas en regard du nombre des versets des nouvelles matines celui des matines du commun des Saints, qui désormais seront rarement récitées. Voici le total des versets de psaumes :

| | |
|--|-----|
| Commun des apôtres : - - - - - | 119 |
| Commun d'un martyr : - - - - - | 90 |
| Commun de plusieurs martyrs : - - - - - | 111 |
| Commun d'un confesseur pontife : - - - - - | 91 |
| Commun d'un confesseur non pontife : - - - - - | 92 |
| Commun des vierges : - - - - - | 115 |

La psalmodie des matines de l'office ferial, substituée à celle de l'office du commun des saints, nous donnera habituellement une psalmodie un peu plus longue qu'autrefois. Il se peut que la substitution de psaumes variés aux sections du *Beati immaculati* allonge aussi quelque peu les petites heures de la semaine. Mais qui aurait le cœur de s'en plaindre ?

Telle est la réforme de Pie X. N'ayons pas peur de le répéter, elle a pour caractéristique capitale de restaurer l'office du temps sans toucher au calendrier des saints, ce qui avait été la pierre d'achoppement de la réforme exécutée par saint Pie V et de la réforme projetée par Benoît XIV. La réforme de Pie X porte exclusivement — jusqu'à présent du moins — sur la distribution des psaumes : elle remanie la distribution traditionnelle à laquelle Pie V

et Benoit XIV avaient entendu ne pas toucher, elle la remanie par un plan qui rappellera à quelques personnes celui du Bréviaire parisien de 1736. La nouveauté propre de la réforme de Pie X est dans le remaniement de l'office du temps combiné avec l'office des fêtes doubles et semi-doubles : on peut estimer ce remaniement particulièrement réussi.

Il faut prévoir des regrets, des critiques ; il faut prévoir aussi des amendements possibles, que l'usage pourra suggérer ; mais la réforme est en définitive à saluer avec une reconnaissance et une admiration, que ceux-là donneront plus large qui connaissent l'extrême difficulté du problème si élégamment résolu.

PIERRE BATIFFOL.



SOMMAIRE

Pieuse Union pour la communion des enfants. — Plan de Triduum Eucharistique : 3^{ème} instruction ; Le Don de la Communion. — Catéchisme et Communion fréquente, (suite). — Sujet d'Adoration. : La Communion et le péché véniel. — Le Rosaire Médité : Les Mystères Glorieux. — La Réforme du Bréviaire, (suite).

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Le Pain de Vie.

Vie surnaturelle. — Communion quotidienne, par J. Mahieu,
S. T. L., Directeur du Grand Séminaire de Bruges.

Voici un exposé des matières contenues dans cet ouvrage plein
de science et de piété :

1^{ère} partie : *La Vie surnaturelle* : Renaissance et filiation
adoptive, sa nature, ses principes. — La Nutrition : l'Eucharistie,
nourriture de la vie surnaturelle.

2^{ème} partie : *La Communion quotidienne*. Explication du Dé-
cret sur la communion quotidienne. La communion quotidienne
moyen de perfection chrétienne.

Enseignement pratique.

En appendice : Les Décrets sur la Communion quotidienne.
Ligue Sacerdotale eucharistique. Triduum eucharistique. Célé-
bration du mois du Sacré-Cœur. Communion des malades.

No 284. — Cartonné 300 pages, 45 cts ; franco 49 cts.

“ 284a. broché . . . 35 “ “ 39 “

Le Régime Sauveur

Le Régime Sauveur ou la Communion dans les maisons
d'éducation, par l'abbé J.-M. Lambert. 1 volume in-12 de XII-
406 pages.

Le Décret de la Sacrée Congrégation du Concile du 16 décem-
bre 1905 est venu mettre le sceau aux enseignements contenus
dans cet ouvrage. Voici l'appréciation qu'en donnait déjà l'Ami
du Clergé dans son No. du 20 Juin 1895 :

“ Nous voudrions voir ce livre entre les mains de tous ceux
qui s'occupent de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; con-
fesseurs des enfants, religieux et religieuses, professeurs et direc-
teurs des écoles, des collèges, des petits et des grands séminaires.
C'est un livre très théologique et fort intéressant : il demande à
être lu, étudié, médité....

No. 286 — Prix 90 cts, - - - franco 97 cts.

BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES,
368, Ave Mt-Royal Est, Montréal.

Pour le Mois de Mai

Dévotion à Notre-Dame du Très Saint Sacrement

Mois de Notre-Dame du Saint Sacrement :

Il y a plus de quarante ans que le Père Eymard saluait la divine Vierge de ce beau titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, exprimant les rapports multiples et étroits que unissent Marie au mystère eucharistique. Ces rapports apparaissent dans leur pleine lumière en ces pages également remplies d'onction et de doctrine et que complète une thèse théologique très sérieuse sur le même sujet.

L'approbation des pasteurs et la dévotion des fidèles ont consacré la pensée du vénéré fondateur, et le culte de Marie sous le titre de Notre-Dame du Saint Sacrement est désormais acquis à la piété catholique surtout depuis que l'invocation si belle de " Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous " a été enrichie de 300 jours d'indulgence et que Notre Saint Père le Pape Pie X a montré son désir de voir invoquer la Vierge sous ce vocable, en attachant encore une indulgence de 300 jours à une nouvelle prière qui s'adresse à Marie comme à la préparatrice des âmes au banquet vins et la propagatrice de la communion quotidienne.

Méditations, exemples et appendice sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 7ème édition. 1 vol. in-18.

No 17, broché 35 cts
No 18, reliure cuir..... 65 cts

OPUSCULES

— SUR —

La Communion fréquente et quotidienne

OPUSCULES DU Père Lintelo S. J.

52 ou 64 pages in 32

Prix : par unité : 5c. Les 25 ex. : \$1.00 ; le cent : \$4.00

No 221. — Appel aux jeunes gens (160ème mille).

" 225. — Aux enfants de Marie, pensionnats (40ème mille)

" 297. — Aux hommes, (20ème mille).

Bien spécifier l'édition que l'on désire.

De tous les écrits parus sur le Décret, ceux du P. Lintelo, reflètent le mieux la pensée et les désirs de Sa Sainteté.

Cardinal VANNUTELLI.

(Congrès Eucharistique de Metz, p. 670)